



**COLLECTIF RÉGIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT  
DU BAS-SAINT-LAURENT**

# L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ BAS-SAINT-LAURENT 2017-2023



**Plan de travail déposé au  
Fonds québécois d'initiatives sociales  
mise à jour 20 avril 2021**

**Plan de travail adopté par la Table des préfets du  
Bas-Saint-Laurent le 26 mars 2019**

---

**Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent**

**186, rue Lavoie**

**Rimouski, Québec, G5L 5Z1**

**Téléphone : 418 724-6440 – Télécopieur : 418 724-6054**

**Courriel : [secretariat@crdbsl.org](mailto:secretariat@crdbsl.org)**

**Site Internet : [www.crdbsl.org](http://www.crdbsl.org)**

**Plan de travail rédigé par : Anne Bernier, Marc Fraser, Luc Lavoie et Maude Roy-Chabot, mars 2019.**

**Photo de couverture : Marc Fraser**

**Révisé par Anaïs Giroux-Bertrand et Étienne Lessard, mars 2021.**

**Modifications adoptées par le C.A du CRD le 20 avril 2021.**

## Table des matières

Table des matières .....	2
1. Mise en contexte .....	3
2. Bilan des apprentissages et perspectives .....	6
3. État des lieux.....	12
4. Alliance pour la solidarité du BSL.....	25
5. Gouvernance régionale et locale.....	30
6. Démarche de mobilisation territoriale .....	34
7. Cadre de gestion.....	38
Bibliographie .....	44
Annexe I.....	48
Annexe II.....	49
Annexe III.....	50

## 1. Mise en contexte

Le plan de travail de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent est le fruit d'une vaste consultation tenue dans chacune des huit MRC du territoire, entre le 30 janvier et le 11 mars 2019, et des travaux du comité provisoire régional mandaté pour mobiliser le milieu. Ce comité était composé de Luc Lavoie, directeur général du Collectif régional de développement, Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, Anaïs Giroux-Bertrand, coordonnatrice de la Corporation de développement communautaire des Grandes Marées, Emma Savard, directrice de COSMOSS BSL, Gérald Beaudry, citoyen engagé, Simon Dubé et Marie-Ève Tardif, de Services Québec, et Gisèle Hallé, présidente de la Table de concertation des aînés du BSL. Dans le cadre de ses travaux, le comité était appuyé par la chargée de projet Maude Roy-Chabot et son équipe composée d'Anne Bernier et de Marc Fraser. Le comité tient également à remercier toutes les personnes et organisations qui ont permis de faire de cet exercice collectif un franc succès.



Ce sont donc près de 200 personnes, représentant des organismes du milieu ou citoyens concernés par les enjeux d'inclusion économique et de participation sociale, qui ont participé aux rencontres locales dans les MRC. Par la suite, les 12 et 13 mars, deux rencontres sous régionales ont été organisées pour articuler une vision régionale plus large. Le 12 mars, 53 personnes des MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et Les Basques se sont réunies à Saint-Honoré-de-Témiscouata pour contribuer à définir les orientations régionales, alors que le 13 mars, 63 personnes des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie faisaient de même à Mont-Joli. Les discussions ont porté sur le bilan de l'Alliance pour la solidarité précédente et la vision du changement souhaité dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, le PAGIEPS 2017-2023.

Ce plan de travail régional est donc représentatif d'une volonté collective et concertée d'agir en faveur de l'inclusion économique et de la participation sociale des citoyens et citoyennes sur le territoire du Bas-Saint-Laurent.

## L'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent

La mesure 11 du PAGIEPS prévoit la poursuite des travaux des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, afin d'appuyer : « *une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux (...) par la répartition sur l'ensemble du territoire québécois du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)* »<sup>1</sup>

Le Bas-Saint-Laurent, suite à l'exercice de consultation et de concertation des acteurs locaux, régionaux et de plusieurs citoyens concernés, adhère à cette vision et exprime sa volonté de poursuivre ce partenariat avec le gouvernement du Québec. Plus précisément, nous voulons :

« Agir ensemble, à l'échelle de nos communautés locales, dans une perspective de développement social, pour bâtir une mobilisation à long terme avec les personnes concernées par les enjeux qui nous préoccupent.

Par une approche de conscientisation, lutter contre les préjugés pour générer une réelle transformation sociale faisant place à l'équité et la solidarité.

Améliorer les conditions de vie pour le mieux-être des personnes qui vivent une situation de vulnérabilité. »<sup>2</sup>

## Pauvreté de biens, pauvreté de liens

Pour mieux comprendre les bases de la stratégie régionale, il importe de circonscrire les notions de pauvreté et d'exclusion sociale qui sont au cœur de la démarche de transformation sociale souhaitée par l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent.

La *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée en 2003 définit la pauvreté comme étant « *la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration à la société* » (chapitre 1, article 2).

De nombreuses recherches soutiennent toutefois qu'il serait réducteur de considérer la pauvreté comme un état statique, reposant sur le seul fait de disposer d'un revenu insuffisant. Le PAGIEPS

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec (2018). *Guide de mise en œuvre des alliances pour la solidarité*, PAGIEPS 2017-2023.

<sup>2</sup> Énoncé du changement souhaité par les partenaires de l'Alliance du Bas-Saint-Laurent.

2017-2023 souligne, à juste titre, que les personnes qui vivent en situation de pauvreté se retrouvent trop souvent marginalisées.

Pour sa part, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) nuance la notion d'*exclusion* en raison de son haut niveau de complexité, qui englobe une multitude de situations, réalités et perceptions.

De plus, la situation des personnes confrontées à la pauvreté en milieu rural présente un défi particulier, puisqu'elle : « *s'accompagne d'un phénomène marqué de stigmatisation et d'exclusion (...) compte tenu du caractère "tissé serré" de certaines communautés rurales (...) La proximité sociale et relationnelle avec les personnes en situation de pauvreté peut constituer un frein à l'établissement d'un dialogue sur la question* ». <sup>3</sup>

L'appauvrissement ou l'enrichissement d'une population relève donc d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels et culturels : « *souvent indépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société. Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps (...) Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques.* » <sup>4</sup>

Les orientations du Ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaissent cette multitude de facteurs agissant sur la santé et les conditions de vie des personnes qui sont « *influencé(e)s en amont par des éléments plus structureaux, dont le contexte global qui marque la vie en société, sur le plan politique, social et économique notamment, ainsi que sur les systèmes administrés par l'État.* » <sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> Collectif de recherche participative sur la pauvreté en milieu rural, UQAR (2018). *La lutte à la pauvreté menée par des municipalités du Réseau québécois de Villes et Villages en santé en contexte de ruralité*. **Note** : La ville de Saint-Pascal a participé à cette recherche [www.rqvvs.qc.ca/boite-a-outils](http://www.rqvvs.qc.ca/boite-a-outils)

<sup>4</sup> Gouvernement du Québec (2014). Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), *L'exclusion sociale : Construire AVEC celles et ceux qui la vivent*. Vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience des personnes en situation de pauvreté.

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec (2016). *Politique gouvernementale de prévention en santé, un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population*, p.10.

## 2. Bilan des apprentissages et perspectives

« *Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité, c'est un acte de justice* »

Nelson Mandela (1918-2013)



Depuis l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en 2003, trois plans d'action gouvernementaux ont été déposés :

- Plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010
- Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 (PAGSIS)
- Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS)

Le Bas-Saint-Laurent a déployé des actions en appui à ces stratégies gouvernementales à chaque occasion et persiste dans sa volonté d'œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie de sa population, sur tous les plans.

### Des expériences régionales riches d'apprentissages collectifs

Le déploiement du PAGSIS 2010-2015 a fait l'objet d'une importante démarche de recherche dans six régions du Québec, soit : le Bas-Saint-Laurent, le Centre-du-Québec, la Côte-Nord, Lanaudière, les Laurentides et la Mauricie.<sup>6</sup> Celle-ci a permis de documenter et d'analyser la mise en œuvre de processus régionaux et locaux et, au terme de la démarche, ce sont cinq aspects des mobilisations

---

<sup>6</sup> LESEMANN Frédéric et al (2014). *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche régionale et nationale comparative*, Rapport déposé au Fonds de recherche Société et culture dans le cadre du Programme des Actions concertées.

régionales qui ont fait l'objet d'une analyse plus fine. Nous vous en présentons ici la synthèse, incluant des éléments spécifiques au Bas-Saint-Laurent.<sup>7</sup>

## La participation citoyenne

Un des principaux apprentissages des plans d'action précédents demeure la nécessité d'intégrer les personnes en situation de pauvreté à la démarche, et ce, dès le début.<sup>8</sup>

Si bien que le PAGIEPS place cette participation au cœur de ses actions :

*« Dans chaque région, les instances qui proposeront un plan régional de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale seront encouragées à s'adjoindre une ou plusieurs personnes étant ou ayant été en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. »<sup>9</sup>*

Au Bas-Saint-Laurent, la volonté d'impliquer les personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion est aussi une priorité. Pour y parvenir, nous devons :

1. Clarifier collectivement la notion de « participation citoyenne » (vision commune).
2. Renforcer la participation des personnes en situation de pauvreté dès le départ et tout au long du processus en utilisant une diversité de stratégies et de mécanismes facilitant leur implication et adapter la démarche de façon continue.
3. Faire en sorte que les groupes communautaires puissent faire valoir la place qu'occupent les personnes en situation de pauvreté et les citoyens dans l'identification de leurs actions, projets et initiatives.

À ce chapitre, la région a la chance de compter sur l'expertise de l'organisme Action populaire Rimouski-Neigette, qui a déployé une démarche AVEC dans le cadre du PAGESIS pour travailler sur les enjeux de transport, d'alimentation et de lutte aux préjugés, dont nous pourrions certainement nous inspirer.

---

<sup>7</sup> Sources : rapport Lesemann, recherche du Collectif de recherche participative sur la pauvreté en milieu rural de l'UQAR (Saint-Pascal) et comptes rendus de la Table régionale du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du PAGESIS 2010-2015.

<sup>8</sup> IBID, CEPE (2009), p. 68.

<sup>9</sup> Gouvernement du Québec (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*, p. 48.

## Faits saillants de la démarche AVEC dans Rimouski-Neigette<sup>10</sup>

- L'idée émerge du constat que le PAGSIS ne propose pas de solutions systémiques (revenu minimum de base ou augmentation du budget des organisations); désir d'impliquer des personnes en situation de pauvreté pour donner un sens à la démarche.
- Recrutement via la clientèle des organismes et les travailleurs de rue pour le milieu rural.
- Sondage-citoyens pour identification des intérêts et des besoins; trois comités : transport, alimentation et préjugés (50% intervenants et 50% personnes en situation de pauvreté).
- Adaptation des structures des rencontres et de l'animation de celles-ci (co-animation intervenant/citoyen); parfois rencontres individuelles préalables pour mise à niveau afin que les personnes puissent participer pleinement aux échanges et aux prises de décisions.
- Facilitants mis en place : frais de garde, de transport, offre de repas, organisation de covoiturage.

### Impacts sur le citoyen :

- Développement du sentiment de compétence (prise de parole devant un groupe, participation aux décisions).
- Prise de conscience de sa capacité à contribuer au développement de sa communauté.
- Compréhension de tout ce que les organisations déploient pour lui venir en aide, attitude plus positive, constructive.
- Création d'un réseau, réappropriation de sa dignité et de sa motivation (vers l'inclusion sociale).

### Impacts sur l'intervenant :

- Meilleure compréhension de la réalité des personnes en situation de pauvreté (dans leur vraie vie); diminution des préjugés.
- Adaptation des interventions et de l'offre de services; davantage de réseautage afin d'améliorer les références entre les organisations.
- Donne encore plus de sens à sa pratique, augmente sa motivation et son sentiment d'efficacité.

---

<sup>10</sup> LESEMANN Frédéric et al (2014). *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche régionale et nationale comparative*, Rapport déposé au Fonds de recherche Société et culture dans le cadre du Programme des Actions concertées

## La gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

Grâce à son effet levier, le FQIS s'élevant à 118, 5 M\$ a généré 279 M\$ d'investissement à l'échelle du Québec entre 2010 et 2016. Parmi les arrimages possibles, mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), le Fonds de développement des territoires (FDT) et les différentes initiatives ministérielles sur le territoire. Pour assurer une gestion efficace et responsable du Fonds, nous devons :

1. Clarifier rapidement les zones d'interprétation et les marges de manœuvre des acteurs locaux dans le choix de leurs actions.
2. Simplifier les normes et les paliers relatifs à la reddition de comptes.
3. Veiller à ce que la recherche d'innovation ne fragilise pas des initiatives existantes qui pourraient être consolidées.
4. Réserver des fonds régionaux pour soutenir de potentielles actions locales qui mobilisent plusieurs territoires.
5. Accompagner une réflexion collective entourant les processus de mise en œuvre des actions (proposition d'un outil d'évaluation-bilan).
6. Communiquer régulièrement à la communauté les résultats des actions menées.
7. Miser sur l'effet levier du FQIS et la complémentarité des sources de financement.

« L'arrimage et la complémentarité interministérielle autour de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale devraient également être priorisés entre chacun des ministères concernés. Cette volonté de complémentarité devrait également être clairement communiquée aux directions régionales. Nous avons déjà espéré qu'un tel arrimage interministériel se concrétise et nous renouvelons ce vœu, car que de temps investi en région à faire atterrir et à arrimer convenablement les politiques et mesures, avant de pouvoir aborder la mise en œuvre de celles-ci. Et si une telle étape demeure essentielle, puisse-t-elle au moins être reconnue ».<sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> Mémoire déposé par le comité régional de coordination de la démarche COSMOSS dans le cadre de la consultation publique Solidarité et inclusion sociale, janvier 2016, p.16.

## La gouvernance

Le Collectif régional de développement est fiduciaire des fonds. Il est toutefois soucieux de maintenir une dynamique qui privilégie l'émergence des initiatives au niveau local et qui confère à ces instances un maximum d'autonomie et de capacité d'innovation. Pour établir une gouvernance saine et efficace, nous devons :

1. Clarifier les rôles et les contributions de chacun des acteurs et optimiser l'utilisation des structures locales déjà existantes.
2. S'assurer du partage du leadership régional/local/citoyen et d'une équitable représentativité des acteurs.
3. Promouvoir la transparence par l'établissement de canaux et de mécanismes de communication en continu, fluides et accessibles.
4. Prévoir des mécanismes simples d'outils et de procédures administratives entre les instances imputables (ministère, CRD, Services Québec, MRC, comité régional, instance locale).
5. Réaliser en continu les ajustements et les négociations nécessaires à la consolidation d'une dynamique de coopération et de co-construction.

## La vision de la pauvreté

Pour agir collectivement sur la pauvreté, il importe de partager une vision commune, suffisamment large pour inclure toute la complexité du phénomène. Pour établir une vision forte qui sera porteuse d'une volonté de transformation sociale, nous devons :

1. Reconnaître la solidarité et l'inclusion sociale comme des facteurs clés du développement des communautés et du développement durable.
2. Accorder à l'échelle locale un rôle de premier plan pour donner un sens à l'action collective (local vers le régional).
3. Reconnaître et conjuguer la diversité des approches des représentations de la pauvreté et de la solidarité sociale.
4. Tenir davantage compte des préoccupations et besoins spécifiques des femmes et des autochtones.
5. Intégrer davantage des secteurs habituellement peu présents dans la lutte à la pauvreté (culturel, artistique, privé, développement économique, marché du travail, économie sociale).
6. Prendre en compte certains enjeux transversaux dont les effets structurants sont plus probables dans le temps (sécurité alimentaire, transport, logement).
7. Soutenir et outiller les milieux ruraux dont la réalité est spécifique.
8. Impliquer et informer les élus à tous les niveaux.

## L'accompagnement

Le déploiement des alliances locales demande des efforts considérables dans les milieux. Les principaux acteurs sociaux sont déjà très sollicités et contribuent à de nombreuses initiatives sur le territoire. Les défis de mobilisations sont de tailles et le risque d'essoufflement est bien réel. L'accompagnement par des ressources compétentes augmente la capacité des milieux à mettre en place des actions collectives. C'est pourquoi nous devons :

1. Considérer l'accompagnement comme un moyen privilégié de s'assurer de la participation pleine et entière des personnes et des communautés.
2. Soutenir le rôle d'accompagnement dès le départ des processus et outiller les acteurs auxquels on attribue le plus souvent le rôle d'accompagnement et d'animation des processus (organiseurs communautaires, organismes communautaires, agents de développement d'instances locales de concertation, organisations régionales ou municipales).
3. Mettre en place un accompagnement qui couvre tous les aspects de l'évolution des processus (information, mobilisation, rédaction, adaptation d'outils, modalité de suivi, prévention et gestion de conflits d'intérêts).

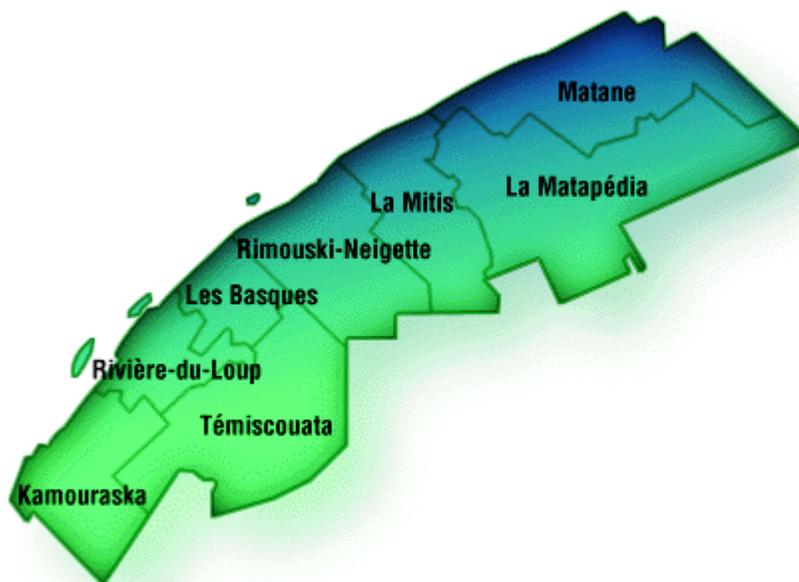
### 3. État des lieux

Notre intention n'est pas de dresser ici un portrait exhaustif de la région du Bas-Saint-Laurent, mais bien de poser un regard sur quelques indicateurs permettant d'alimenter la réflexion collective. L'expertise développée à ce jour par les acteurs locaux dans l'analyse des problématiques liées à la pauvreté et aux inégalités sociales sur leurs territoires demeure la meilleure source pour évaluer la nature et la pertinence des actions à mettre en place.

---

#### Territoire et population

---

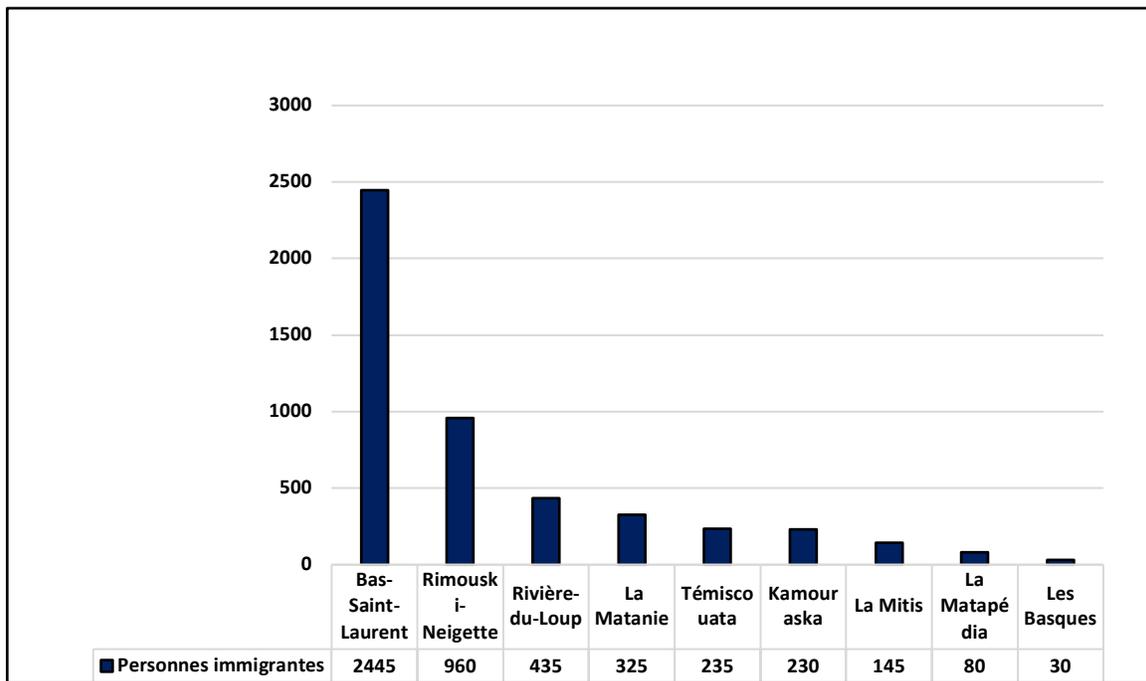


- La superficie totale du territoire est de **22 185 km<sup>2</sup>**.
- La densité de la population est de neuf habitants par km<sup>2</sup>.
- En 2017, le Bas-Saint-Laurent comptait **197 385** personnes, ce qui représente 2,4% de la population du Québec, se classant au 13<sup>e</sup> rang des 17 régions administratives.
- 16% des ménages est composé d'une seule personne.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Statistiques Canada, Profil du recensement 2016.

- 48% de la population habite en **milieu rural** (Québec : 18,6%) et sur les 114 municipalités du territoire, 47 comptent moins de 500 habitants.
- La **proportion d'immigrants** dans la région est de 1,3%.<sup>13</sup>

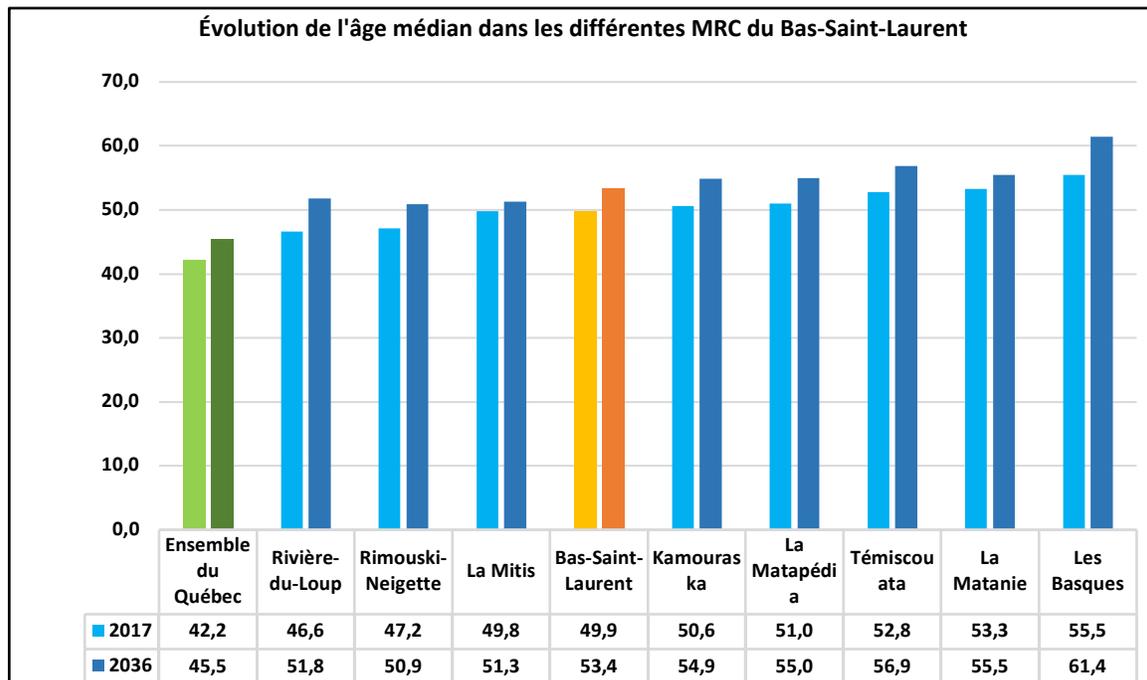


Source: Recensement 2016, 2018

- **L'âge médian** au Bas-Saint-Laurent en 2017 est de 49,9 ans (Q : 42,1 ans). En 2016, 24% de la population avait **plus de 65 ans**<sup>14</sup> (Q : 17%) et on estime qu'en 2035, cette proportion grimpera à 36%.

<sup>13</sup> CISSSBSL, *La santé des Bas-Laurentiens en chiffres*, (données 2014-2015).

<sup>14</sup> L'Appui Bas-Saint-Laurent. *Nous, proches aidants d'ainés au Bas-Saint-Laurent, Une force vive qui fait une réelle différence et dont il faut prendre soin*, 2017.



Source: Institut de la statistique du Québec, 2018

- De 2011 à 2016, le **solde migratoire** de la région présente un déficit de 143 personnes par année<sup>15</sup>, et ce sont les 20-29 ans qui quittent la région en plus grand nombre. On observe toutefois que pour 2015-2016, le taux net de migration s'est amélioré chez les 30-34 ans (+0,9%)<sup>16</sup>. Entre 2013 et 2016, le nombre de décès a surpassé celui des naissances dans la grande majorité des territoires et on évalue qu'à long terme, cette tendance va s'accroître<sup>17</sup>.
- En 2016, le Bas-Saint-Laurent est la région du Québec avec la plus faible proportion de **familles avec enfants**, soit 47,7% (Q : 57%). Ce sont plus de six familles biparentales sur dix qui vivent en **union libre** (60,7%), une proportion largement supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec (42,7%) alors que le taux de **familles monoparentales** de notre région s'établit en 2016 à 27,1% (Q : 29,5%)<sup>18</sup>.

L'Institut de la statistique du Québec a enregistré une perte de 132 résidents sur le territoire bas-laurentien pour 2017-2018 et la région a notamment perdu près de 300 personnes âgées entre 15 et 24 ans<sup>19</sup>. Ce solde migratoire, ajouté aux nombreux départs à la retraite anticipés au cours des

<sup>15</sup> Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, *Portrait régional Bas-Saint-Laurent*, été 2018.

<sup>16</sup> CISSSBSL, CIIC santé : *La migration chez les jeunes*, 2015-2016.

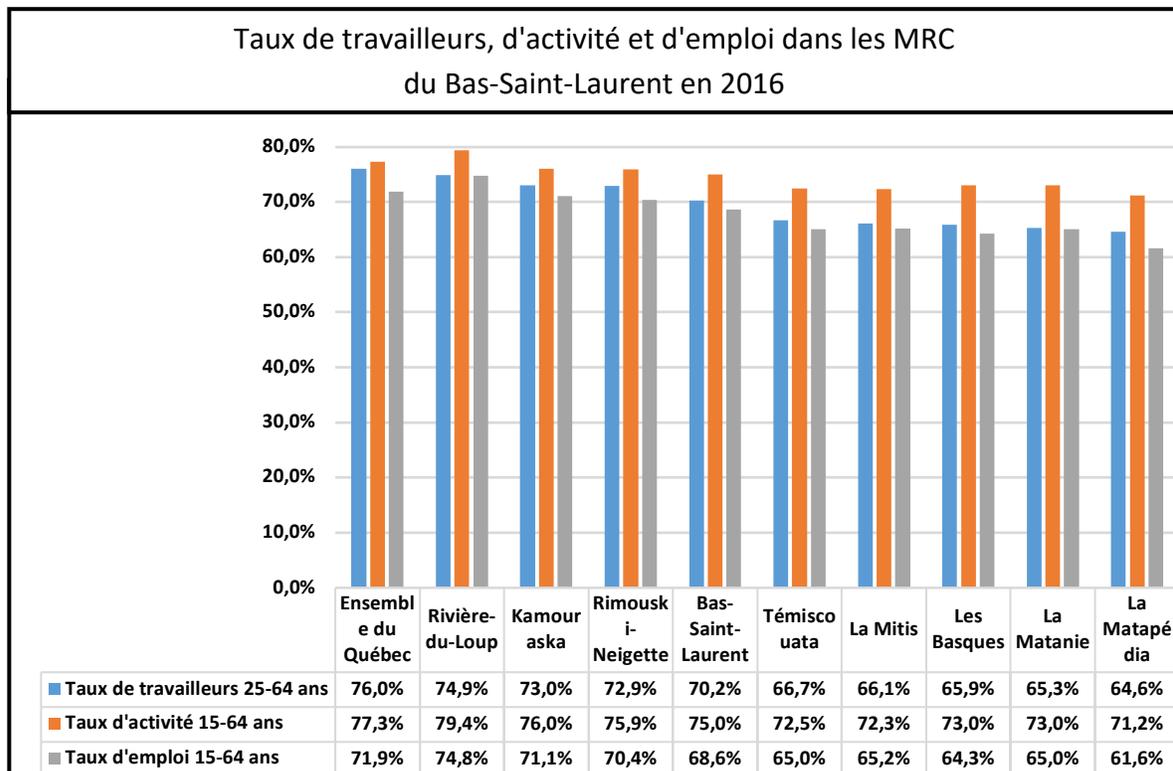
<sup>17</sup> Seules les MRC de Rivière-du-Loup et de Rimouski-Neigette ont connu une croissance démographique entre 2011 et 2016.

<sup>18</sup> Bulletin trimestriel du Ministère de la Famille, *Coup d'oeil régional sur les familles*, automne 2018.

<sup>19</sup> <http://ckmn.fm/2019/02/20/le-bas-st-laurent-perd-des-residents-alors-que-la-gaspesie-en-gagne> (page consultée le 5 mars 2019)

prochaines années, confirment l'importance de poursuivre le déploiement de nos stratégies d'attractivité. La très vaste étendue du territoire, le vieillissement accéléré de la population et les difficultés observables sur le plan de la vitalité de plusieurs municipalités constituent des défis quant à l'accessibilité aux services et la possibilité pour toutes et tous de participer activement à la vie sociale, communautaire et culturelle. À cet égard, le transport demeure un enjeu incontournable, et ce, tant pour les déplacements entre les différentes municipalités d'un territoire qu'entre les différentes MRC de la région. La Matapédia illustre bien cet enjeu, puisqu'elle représente 24,1% du territoire pour 9,1% de la population.

## Emploi et revenu

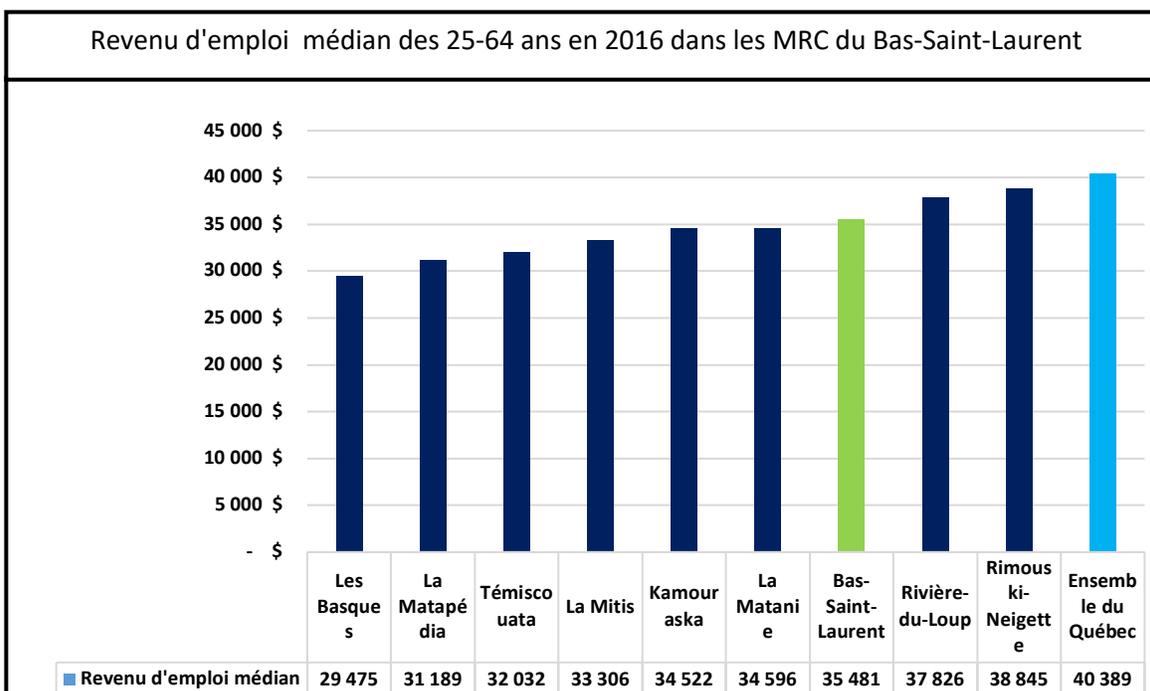


Source:

Institut de la statistique du Québec, 2018 et Recensement 2016, 2018

Si le tableau précédent illustre bien les différences entre les MRC, le suivant permet d'apprécier des données plus récentes.

Indicateurs <sup>20</sup>	BSL 2010	BSL 2018	Québec 2018
Taux d'activité	59,5%	58,5%	64,6%
Taux d'emploi	53,5%	55,4%	61,1%
Taux de chômage	10,0%	5,3%	5,4%
Taux de faible revenu des familles	5,0%	5,0%	7,9%



Source: Institut de la statistique du Québec, 2018

- Le **revenu disponible par habitant** au Bas-Saint-Laurent est également demeuré inférieur à la moyenne québécoise, se situant en 2016 à 25 203\$ (Q : 27 723\$)<sup>21</sup>.  
En 2015, le **revenu total moyen après impôt** des femmes de notre région était de 27 390\$ alors que celui des hommes était de 34 746\$<sup>22</sup>.
- Au Québec, sur dix personnes qui travaillent au **saire minimum**, six sont des femmes et celles âgées de 65 ans et plus ne disposent que de 59% du revenu des hommes du même âge.<sup>23</sup>

<sup>20</sup> [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_01/region\\_01\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_01/region_01_00.htm)

Le taux d'activité représente la proportion des individus actifs sur le marché du travail (en emploi ou en recherche d'emploi) alors que le taux d'emploi représente la proportion des individus en emploi.

<sup>21</sup> Note 5

<sup>22</sup> Note 1

<sup>23</sup> Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec : <http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/151015-femmespauvretemontage.pdf>

- **L'indice de développement économique**<sup>24</sup> de la région a enregistré en 2016 son plus haut niveau en trois ans, soit 89,6 points (Q : 100 points), sous la moyenne québécoise en raison d'un marché du travail plus fragile et d'un revenu disponible moins élevé par habitant. Par ailleurs, six des huit MRC du Bas-Saint-Laurent présentent un **indice de vitalité économique**<sup>25</sup> négatif ainsi que 83% des municipalités de l'ensemble de la région.
- Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre de 2018, **le nombre d'emplois** a augmenté (+6 100 postes), une deuxième hausse après trois trimestres de baisse. La situation pourrait donc s'améliorer puisque la tendance favorable se poursuit<sup>26</sup>. On observe par ailleurs le plus bas taux de chômage depuis 1987 (5,3%).
- En 2016, ce sont 46% des personnes de 65 ans et plus de notre région qui ont eu recours au **supplément de revenu garanti** (Q : 36%), une proportion inférieure à celle de 2012 qui était de 57%.<sup>27</sup> Bien que cet indicateur puisse refléter une amélioration globale des conditions de vie des aîné.e.s, la situation demeure préoccupante pour certains territoires qui affichent des taux de près de 60%.
- Le Fonds monétaire international (FMI) estimait qu'en 2017, la **dette des ménages** au Canada et au Québec s'élève à 171 % de leur revenu disponible, ce qui comprend le crédit à la consommation, les prêts hypothécaires et d'autres prêts.
- En 2017, 8 172 personnes recevaient des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours au Bas-Saint-Laurent, comparativement à 9 120 en 2013. De ce nombre, 54% présentent des **contraintes sévères à l'emploi**.<sup>28</sup> En décembre 2018, le **taux d'assistance sociale 0-64 ans** était à son niveau le plus bas jamais atteint, soit 5,6%, le même que pour l'ensemble du Québec.<sup>29</sup>
- Pour l'année 2016, la région du Bas-Saint-Laurent arrive en seconde place quant aux montants les plus élevés de **transferts gouvernementaux** par habitant, soit 7 700\$ (Q : 6 500\$).<sup>30</sup> En 2015, 810 enfants de 0 à 5 ans du Bas-Saint-Laurent vivaient dans une **famille à faible revenu** au Bas-Saint-Laurent, soit environ 1 000 enfants de moins qu'en 1997.<sup>31</sup>

<sup>24</sup> Note 5. Cet indice cerne la réalité économique des régions à partir de 4 composantes : démographie, marché du travail, revenu et scolarité.

<sup>25</sup> Institut de la statistique du Québec, 2014. Cet indice est composé de trois indicateurs : le taux annuel d'accroissement moyen sur 5 ans, le revenu total médian chez les 18 ans et plus et le taux de travailleurs entre 15 et 64 ans.

<sup>26</sup> Note 5.

<sup>27</sup> CISSSBSL. *Au Bas-Saint-Laurent : portrait du vieillissement de la population par MRC*, mai 2018.

<sup>28</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Répartition de la clientèle prestataire des programmes d'aide financière de dernier recours, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, septembre 2017*.

<sup>29</sup> Direction régionale Services Québec Bas-Saint-Laurent.

<sup>30</sup> Institut de la statistique du Québec. *Bulletin statistique régional*, Édition 2017.

<sup>31</sup> CISSSBSL, COSMOSS, Observatoire des tout-petits. *Portrait 2018 des 11 000 tout-petits bas-laurentiens*.

La saisonnalité de notre marché du travail et l'importance relative des 65 ans et plus au sein de la population expliqueraient en partie l'écart observé au niveau du revenu disponible par habitant (cf : allocations d'assurance-emploi et de supplément de revenu garanti). Par ailleurs, malgré le fait que la situation de l'emploi se soit beaucoup améliorée dans notre région, la pauvreté demeure présente dans plusieurs territoires et il est indéniable que de nombreuses personnes doivent vivre quotidiennement avec les contraintes de celle-ci, et ce, avec des impacts plus importants pour les personnes seules et/ou vieillissantes. De fait, les difficultés financières ont inévitablement des répercussions importantes sur la réponse aux besoins de base: « *Quand le coût du logement pèse trop lourd dans le budget d'un ménage, ce sont notamment les dépenses en alimentation et en transport qui sont compressées.* »<sup>32</sup>

---

## Conditions de vie et environnement social

---

**L'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS)** a été développé « *pour qualifier le niveau de défavorisation d'une population et ainsi mettre en évidence les inégalités économiques et sociales entre les territoires; (...) l'indice est basé sur le territoire et non sur l'individu et permet de mettre en relation la défavorisation avec une multitude d'indicateurs tels que l'espérance de vie ou la mortalité* »<sup>33</sup>.

Indicateurs de défavorisation matérielle (dimension économique)	Indicateurs de défavorisation sociale (réseau de soutien/cohésion sociale)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de personnes de 15 ans et plus n'ayant pas de certificat d'études secondaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves</li> <li>• Proportion de familles monoparentales</li> </ul>

---

<sup>32</sup> PAGIEPS, p. 44.

<sup>33</sup> Pour connaître le positionnement des territoires des CLE de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale à partir des données des recensements de 1996 et 2001 : Institut de la statistique du Québec. Conditions de vie et société, *Positionnement de la région et des territoires de centres locaux d'emploi d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale 2011*, Bas Saint-Laurent, décembre 2016.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu personnel moyen après impôt des personnes de 15 ans et plus</li> <li>• Rapport emploi/population chez les 15 ans et plus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules</li> </ul>
---	---

- Selon des données de 2011, le Bas-Saint-Laurent est parmi les régions les plus fortement touchées par la **défavorisation matérielle** <sup>34</sup> (BSL : 37,6%; Q : 20%) mais la tendance s'inverse lorsqu'on se tourne vers les indicateurs de **défavorisation sociale** (BSL :8%; Q : 20%). Au portrait de l'Alliance de 2011, le taux de défavorisation matérielle était de 53% et celui de défavorisation sociale de 6%. Plus globalement, selon l'IDMS (2011), près de 40% des municipalités du Bas-Saint-Laurent sont très défavorisées.<sup>35</sup>
- En 2016, ce sont 28,8% des locataires bas-laurentiens qui consacrent 30% ou plus de leur revenu **aux frais de logement** (Q : 33,7%). Au Québec, les femmes sont grandement majoritaires de tous les types de **logements sociaux**, représentant 72% des principaux soutiens financiers des ménages résidants en H.L.M. Selon les derniers estimés de la Société d'habitation du Québec en 2017-2018, plus de 37 400 ménages étaient inscrits sur une liste d'attente pour un H.L.M.<sup>36</sup>
- Du côté de la **sécurité alimentaire**, le récent rapport publié par Les Banques alimentaires du Québec<sup>37</sup> nous indique une augmentation provinciale de 25% des demandes par rapport à 2017 et, depuis 2013, la distribution de repas pour les enfants a augmenté de 48,5%.
- Dans les quatre territoires du Bas-Saint-Laurent où on retrouve des organismes Moisson en 2018, 22% des ménages qui ont reçu de **l'aide alimentaire** avaient des enfants alors que 57% de la totalité des aides apportées visaient des **personnes seules**.<sup>38</sup>
- Selon une enquête sur la Santé dans les collectivités canadiennes, la proportion de la population bas-laurentienne dont le ménage a connu une **insécurité alimentaire** est de 5,6% en 2013-2014 <sup>39</sup> alors qu'elle est de 6,6% pour l'ensemble du Québec.

---

<sup>34</sup> Note 22

<sup>35</sup> Note 22, pages 10-11 ; la distribution des notes factorielles des aires de diffusion est divisée en quintiles, chaque groupe représentant environ 20% de la population du territoire de référence. Tandis que le quintile 1 correspond au 20% de la population le plus favorisé, le quintile 5 représente pour sa part le 20% le plus défavorisé.

<sup>36</sup> Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), *Dossier noir, Femmes, logement et pauvreté*, mars 2019.

<sup>37</sup> Les Banques alimentaires du Québec. *Bilan-Faim Québec 2018*.

<sup>38</sup> Compilation des informations des centres Moisson Kamouraska, Mitis, Rimouski-Neigette et Matapédia (Bilan Faim-Québec 2018).

<sup>39</sup> Une hausse de 0,6% depuis 2005 selon le portrait régional de l'Alliance 2010-2015.

- Au Québec, 36,4% de la population de 16 à 65 ans a effectué du **bénévolat**. Cette proportion s'élève à 41% au Bas-Saint-Laurent.<sup>40</sup> Une récente enquête provinciale<sup>41</sup> révèle que la nature des implications les plus prisées, selon le sexe des bénévoles, se répartit ainsi :
  - Femmes : *apporter un soutien pour de l'accompagnement ou des soins de santé* (34%) et *collecte de fonds* (23%);
  - Hommes : *organisation d'évènements* (29%) et *participation, à titre de membre, à une instance comme un conseil* (26%).
- Dans notre région, le principal secteur d'activités investi par les bénévoles est la **Culture et les loisirs** (44%; Q: 37%) et 67% des personnes interrogées dit que le déclencheur à leur implication a été *leur intérêt pour une activité ou une cause particulière* alors que **la motivation à contribuer à leur communauté** justifie la poursuite de leur engagement dans 58% des cas.<sup>42</sup>
- Près de 60% des Bas-Laurentiens de plus de 80 ans requièrent le soutien d'un proche et 70% à 85% des soins aux aîné.e.s sont assurés par des **proches aidants** eux-mêmes vieillissants (30% ont entre 64 et 84 ans) et sont des femmes dans 70% des cas.<sup>43</sup>

Au niveau de la sécurité alimentaire, bien que nous n'ayons pas en main les données pour l'ensemble des territoires du Bas-Saint-Laurent, l'information disponible porte à croire que la demande d'aide alimentaire soit également en hausse dans notre région. Selon des observations des acteurs sur le terrain, le nombre de personnes sur le marché du travail ayant recours aux banques alimentaires serait en hausse. L'augmentation prévue de 411\$ du coût du panier d'épicerie pour une famille moyenne au cours de l'année 2019 aura inévitablement des impacts sur les demandes d'aide alimentaire.<sup>44</sup> Par ailleurs, la forte implication bénévole dans la région constitue un atout dans une stratégie pour favoriser l'inclusion sociale.

---

## État de santé et bien-être psychologique

---

- Pour la période 2011-2013, **l'espérance de vie** à la naissance était de 81,8 ans, comparativement à 80,7 ans pour 2005-2007. Les personnes de 15 ans et plus du Bas-Saint-

---

<sup>40</sup> Institut de la statistique du Québec. *Portrait des bénévoles de 16 à 65 ans au Québec*, 2017.

<sup>41</sup> Cahier de recherche. *Coup d'œil sur le bénévolat et les bénévoles*, Réseau de l'Action bénévole du Québec, 2018.

<sup>42</sup> Note 30

<sup>43</sup> Note 4

<sup>44</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1139627/prix-aliments-nourritures-rapport-legumes-viande-previsions-2019>

Laurent estiment dans une proportion de 53% que leur santé est très bonne ou excellente (Q : 56,4%).<sup>45</sup>

- En 2014-2015, au Bas-Saint-Laurent, la prévalence de **troubles mentaux diagnostiqués** est supérieure à celle du Québec, se situant à 13,5% (Q : 11,5%). Cette prévalence est par ailleurs plus élevée chez les femmes que chez les hommes pour la même période (femmes : 15%; hommes : 12,5%).<sup>46</sup>
- En 2010-2011, 23% des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire du Bas-Saint-Laurent vivaient avec un niveau élevé de **détresse psychologique**<sup>47</sup>(Q : 21%) et 33% des élèves de niveau secondaire ont été victimes **d'intimidation** dans leur milieu scolaire pour la même période (Q : 37%).<sup>48</sup>
- Plus globalement, la proportion de la **population régionale de 15 ans et plus** se situant à un niveau élevé de détresse psychologique est de 27% en 2014-2015 (femmes : 29,3%; hommes : 24,6%;).<sup>49</sup>
- On estime que 7% des personnes de 65 ans et plus de notre région vivaient différentes formes de **maltraitance** en 2016 (3 300 personnes). Soulignons que 87% des municipalités du Bas-Saint-Laurent (99) ont adhéré à la démarche Municipalité amie des aînés.<sup>50</sup>
- Selon des données de 2009-2010, 15,8% de la population bas-laurentienne de 12 ans et plus n'a pas un niveau élevé de **soutien social** (Q : 11,8%). Les hommes affichent ici un taux significativement plus élevé (20,2%) que celui observé chez les femmes (11,5%).<sup>51</sup>

Les recherches ont établi qu'un Québécois sur 5 sera touché de près ou de loin par la maladie mentale au cours de sa vie. Les maladies mentales<sup>52</sup> les plus courantes sont la dépression (10 à 15% des gens en souffrent au cours de leur vie), les troubles anxieux et les psychoses.<sup>53</sup> Bien que notre région affiche un bas taux de défavorisation sociale, on doit se demander si la force du tissu social est suffisante pour pallier la prévalence des troubles mentaux et de détresse psychologique au sein de la population. À cet égard, les initiatives citoyennes d'entraide et de solidarité peuvent

---

<sup>45</sup> Note 2

<sup>46</sup> CISSSBSL, CLIC santé : *Les troubles mentaux*, Équipe surveillance, 2014-2015.

<sup>47</sup> La détresse psychologique est «*un état de souffrance émotionnelle caractérisé par des symptômes de dépression (perte d'intérêt, tristesse, désespoir) et d'anxiété (tension, agitation).*» (Drapeau, 2012)

<sup>48</sup> Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la santé des jeunes au secondaire (EQSJS 2010-2011)*. Une enquête similaire a été menée en 2016-2017. Des premiers résultats nationaux ont été publiés en décembre 2018, il pourra être intéressant d'aller y puiser des données régionales comparatives lorsqu'elles seront disponibles.

<sup>49</sup> Note 2

<sup>50</sup> Approche MADA (municipalité ou MRC) qui vise la participation et l'inclusion sociale des aînés.e.s.

<sup>51</sup> Note 2

<sup>52</sup> «*Les troubles mentaux sont un ensemble de troubles qui se caractérisent généralement par une combinaison de pensées, d'émotions, de comportements et de rapports avec autrui considérés comme sortant de la norme*» (OMS, 2013).

<sup>53</sup> <http://www.iusmm.ca/hopital/sante-mentale/en-chiffres> (page consultée le 4 mars 2019)

être considérées comme des avenues porteuses. Il est par ailleurs reconnu qu'un individu ayant décroché du réseau scolaire est plus enclin à développer un risque d'isolement social, de dépression et des problèmes de comportements.<sup>54</sup>

---

## Scolarité et réussite éducative

---

- En 2012-2013, notre région présente le taux de **décrochage scolaire** le plus bas au Québec, soit 11% (Q : 17,9%). Tout comme dans l'ensemble du Québec, ce phénomène est plus important chez les garçons (14,4%) que chez les filles (7,8%).<sup>55</sup> Entre 1998 et 2006, le taux de diplomation du Bas-Saint-Laurent est passé de 74,2% à 75,6% (Q : 69,8% à 73,6%).
- Sur la base de l'indice de milieu socioéconomique (IMSE), on constate une amélioration au niveau des **indices de défavorisation** des écoles primaires et secondaires des commissions scolaires de notre région.<sup>56</sup>

Territoires de commission scolaire	Proportion des écoles situées en milieu socioéconomique très défavorisé	
	2009-2010	2016-2017
Kamouraska-Rivière-du-Loup	17%	6%
Du Fleuve-et-des-Lacs	56%	44%
Des Phares	14%	15%
Monts-et-Marées	56%	48%

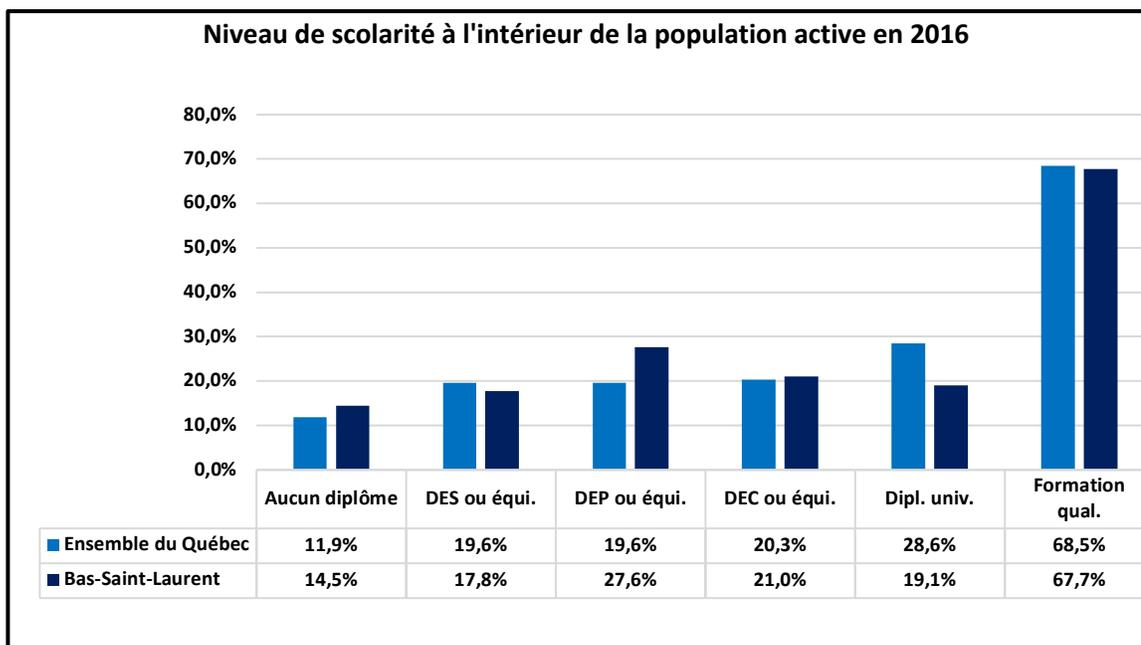
---

<sup>54</sup> Centre de transfert pour la réussite éducative (CTREQ). *Les conséquences économiques du décrochage scolaire*, 2016.

<sup>55</sup> CISSSBSL, CI IC santé : *Réussite et décrochage scolaire*, Équipe surveillance DSP, 2017 et COSMOSS (2018). *Le portrait statistique des jeunes au Bas-Saint-Laurent. Des avancées appréciables et de nouveaux défis à l'horizon*, 2018.

<sup>56</sup> Ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur, avril 2017.

Indicateurs IMSE : mère sans diplôme et parents sans emploi. Les taux représentent le nombre d'écoles ayant une cote 9 et 10 indiquant qu'elles sont situées en milieu socioéconomique très défavorisé.



Source: Recensement 2016, 2018

- Au Bas-Saint-Laurent, 16,3% de la population de 25 à 64 ans ne possède aucun **certificat, diplôme ou grade** (Q : 13,3%) alors que 27,5% détient un **certificat ou diplôme d'apprenti** ou d'une école de métiers (Q : 19,8%).<sup>57</sup>
- Selon des données québécoises de 2015, 48,5% des **adultes prestataires de l'aide de dernier recours** n'ont pas terminé leurs études secondaires.<sup>58</sup> Une étude portant sur l'offre de mesures d'insertion en emploi entre 2005 et 2011 nous révèle par ailleurs que 52% des mesures de formation ont été complétées et que le **taux d'abandon** des prestataires d'aide sociale inscrits à des activités de formation générale au secondaire est de 71,5%.<sup>59</sup>
- En 2015, le taux d'emploi des Québécoises **n'ayant pas de diplômes d'études secondaires** était de 23,7% alors que celui des hommes se situait à 37%, un écart sensiblement le même pour les personnes détentrices d'un tel diplôme (femmes : 49,7%; hommes : 63%).<sup>60</sup>

C'est aujourd'hui un fait notoire qu'une formation qualifiante ouvre la voie à de meilleures conditions de vie : « *en 45 ans de vie active, le diplôme engendrerait une hausse de 450 000\$ du revenu cumulatif d'une personne* ». <sup>61</sup> L'accès à des emplois de qualité pour les jeunes femmes doit

<sup>57</sup> Note 2

<sup>58</sup> Conseil du statut de la femme, *Mémoire sur le projet de loi no 70 visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, 2016.

<sup>59</sup> Provencher et Turcotte (2014). *L'aide à l'insertion professionnelle des personnes inscrites à l'assistance sociale au Québec : tendances de la participation à la mesure de formation de la main-d'œuvre 2005-2011*, Service social, vol 2.

<sup>60</sup> Note 43

<sup>61</sup> Note 51

par ailleurs demeurer une préoccupation des organismes de soutien à l'insertion puisque : *«la diversification professionnelle des filles est une des clés de la diminution des inégalités économiques entre les femmes et les hommes qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires et une voie importante pour briser le cycle de la pauvreté des ménages plus précaires»*.<sup>62</sup> L'expérience nous démontre aujourd'hui que l'insertion sociale et professionnelle durable des personnes les plus vulnérables nécessite un accompagnement d'une grande intensité et un maillage optimal de l'ensemble des programmes et services qui leur sont destinés.

---

<sup>62</sup> Note 43

## 4. Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent

Mise en contexte de la mise à jour de mars 2021

Près de 12 mois suite à l'adoption du plan de travail par la Table des préfets le 26 mars 2019, le contexte de la crise sanitaire de COVID-19 et les mesures de distanciation sont venus bouleverser les concertations, la disponibilité des partenaires et les priorités d'action. Devant ces enjeux prioritaires, les partenaires ont dû adapter leurs mécanismes et échéanciers liés au déploiement des Alliances pour la solidarité au Bas-St-Laurent. Suite à ces ajustements, une mise à jour du plan de travail s'imposait afin de refléter avec plus d'exactitude le déploiement des Alliances pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent.

**Reconnu pour l'esprit collaboratif de ses organisations, le Bas-Saint-Laurent se démarque par son modèle de gouvernance ouvert et innovant. Il fait preuve d'audace par sa remarquable capacité d'innovation économique, sociale et environnementale. Caractérisé par sa grande autonomie et ses facultés d'inclusion, il s'appuie sur un tissu social fort, écoresponsable et créateur de richesses collectives.**

Énoncé de vision 2028 du Bas-Saint-Laurent

### Les piliers bas-laurentiens

**L'audace** est une façon d'être bas-laurentienne qui met la priorité sur le courage, la créativité et l'innovation des personnes, des communautés, des organisations et des entreprises. La région souhaite répondre aux grands défis qui la touchent avec audace, et ce, tant au niveau économique, social qu'environnemental.

**L'autonomie** bas-laurentienne se reflète dans son désir d'être libre et davantage maître de ses choix de développement, ainsi que dans son engagement à générer collectivement revenus et richesses profitables au plus grand nombre.

**L'inclusion** est un pilier fort de la région qui souhaite offrir une égalité des chances de s'épanouir et vivre en santé partout sur le territoire, tout en créant des milieux de vie personnels et professionnels attractifs et accueillants, ainsi que des possibilités d'implication pour ses citoyens. L'inclusion est aussi le reflet de l'attitude solidaire de la communauté de leaders bas-laurentiens engagés dans le développement de leur région.

Ces trois piliers doivent s’incarner dans chaque décision, dans chaque action portée localement ou régionalement. Arrimés au modèle de gouvernance régional, ils soutiennent un projet de société bas-laurentien fort et unique.<sup>63</sup>

L’Alliance du Bas-Saint-Laurent s’inscrit dans cette vision pour lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale sur son territoire. Il s’agit d’un enjeu collectif qui nécessite une réponse collective interpellant l’ensemble des parties prenantes de la communauté dans un exercice de solidarité.

L’Alliance est consciente que, pour atteindre la transformation sociale souhaitée, elle doit soutenir à la fois des actions sur le court et le long terme. À court terme, il importe de poursuivre et de consolider les actions collectives en place, tout en leur permettant d’innover dans leur pratique. À long terme, il faut garder les communautés mobilisées autour d’une vision commune du phénomène de la pauvreté et de l’exclusion sociale, afin de maintenir la solidarité du milieu et de pérenniser les actions sur le terrain.

## **La mobilisation**

Le Bas-Saint-Laurent a toujours misé sur la concertation pour définir ses stratégies de développement social. La mise en commun de l’expertise des partenaires intersectoriels et des personnes concernées par les enjeux permet d’ajuster ou de modifier nos façons de faire en fonction d’une vision partagée du changement souhaité. La démarche de mobilisation proposée est un processus qui, au-delà de la réalisation d’actions collectives, se déploie par l’entremise d’une volonté elle-même collective. À tous les niveaux, ces groupes de partenaires et de citoyens et citoyennes coconstruisent une compréhension commune des enjeux et des pistes d’action pertinentes.

Cette approche se décline tant au niveau régional, à la Table de concertation régionale, qu’au niveau local (par MRC), autour des alliances locales. Ces dernières seront appelées à produire une planification locale établie en concertation, qui répond aux besoins et aux aspirations du milieu en matière de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale, et qui s’intègre à celles du gouvernement du Québec, exprimée à travers le PAGIEPS. Ce mode de planification locale concertée permet de sortir des ornières du processus classique et plus individualiste de l’appel de projets. Ce ne sont plus des actions disparates et mal arrimées, à travers lesquelles se nourrissent des intérêts particuliers, mais une approche globale des organismes et personnes concernées sur un territoire mobilisé.

---

<sup>63</sup> Énoncé de vision 2028 du Bas-Saint-Laurent.

## Initiatives et forces du milieu

Le Bas-Saint-Laurent compte sur un riche historique en matière de recherche de solutions novatrices et concertées. C'est également une région qui présente plusieurs indices exigeant un soutien à sa vitalisation. Le vaste chantier dans lequel la région s'est engagée a permis de dégager une volonté forte d'arrimer les nouvelles initiatives qui seront déployées à ce qui existe déjà dans le milieu, et ce, afin de maximiser le travail intersectoriel, d'utiliser les forces et instances déjà engagées et d'éviter la dissolution des énergies.

Le travail des alliances, tant locales que régionale, doit s'arrimer aux exercices de planification en cours et agir comme un levier pour les communautés.

## L'accompagnement

Si les communautés locales sont au centre du modèle privilégié au Bas-Saint-Laurent, dans une dynamique qui mise sur la proximité et la connaissance fine du milieu, il faut d'autant plus les épauler et renforcer leur pouvoir d'agir. C'est ce qui ressort tant au niveau des bilans nationaux que régionaux du plan d'action précédent. L'accompagnement est essentiel pour soutenir le processus de mobilisation, la planification et favoriser la participation citoyenne. Il permet d'éviter l'essoufflement des personnes engagées dans le processus de changement social, de favoriser la cohérence régionale et de faire circuler l'information et les pratiques. Néanmoins, cet accompagnement doit demeurer souple et s'adapter aux besoins spécifiques des milieux. Son degré d'intensité pourra également fluctuer dans le temps, selon l'ampleur et la vigueur de la mobilisation.

## La participation citoyenne

Cet aspect a occupé beaucoup de place dans la vaste discussion collective qui a mené au plan de travail bas-laurentien. Source de défi et, parfois, d'inquiétude, la participation citoyenne, notamment celle des personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale, n'est jamais acquise. Elle exige de mettre en place des conditions favorables :

- Intégration dès le départ
- Vision partagée
- Formation et accompagnement
- Compréhension des attentes et des besoins
- Adaptation des pratiques

- Reconnaissance de l'expertise

À cet égard, l'exercice de réflexion locale et sous-régionale a permis d'identifier un continuum d'actions (déposé à l'annexe I) pour rendre cette mobilisation réaliste et réalisable.<sup>64</sup>

L'accompagnement de la participation citoyenne étant une condition incontournable, les concertations locales ont la possibilité de déposer des initiatives porteuses pour soutenir l'accompagnement de la participation citoyenne.

## Mesurer les impacts

Il n'est pas facile d'appliquer des indicateurs quantitatifs à des situations aussi complexes que la pauvreté et l'exclusion sociale. Les impacts se révèlent souvent de façon discrète et la poursuite des objectifs de transformation d'une société se décline sur de nombreuses années, voire en décennies. Il faut donc réfléchir à l'identification d'indicateurs capables d'illustrer les changements quantitatifs et qualitatifs chez les personnes et les communautés rejointes, de même que l'avancement d'une transformation sociale favorisant l'inclusion sociale et économique de tous les citoyens et citoyennes du Québec. L'ensemble des alliances bas-laurentiennes sont conviées à participer à cette réflexion incontournable. Pour y parvenir, elles pourront s'appuyer sur les indicateurs identifiés dans la partie 4 du PAGIEPS 2017-2023 et utiliser ceux applicables à l'échelle régionale et locale.<sup>65</sup>

## La pérennité

La pérennité des programmes et des projets représente un défi courant dans les collectivités qui font face au financement limité dans le temps. Cet enjeu soulève de nombreuses questions fondamentales pour les organisations engagées dans le développement des communautés. Plusieurs mythes persistent et Tom Wolff dans son article « S'outiller pour la pérennité » propose un processus de planification avec différents outils qui pourront soutenir les partenaires locaux dans cet exercice complexe. Le levier d'action que représente l'Alliance doit être abordé dans une perspective de transformation durable pour les personnes et les communautés. Il importe donc de

---

<sup>64</sup> AVEC les personnes concernées, synthèse des propositions de la communauté bas-laurentienne, annexe I.

<sup>65</sup> PAGIEPS 2017-2023, p. 61.

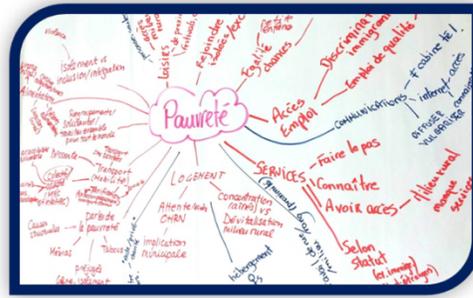
planifier dès le départ ce que nous voulons voir durer dans le temps et comment nous comptons y arriver.<sup>66</sup>

### L'utilisation judicieuse des fonds

- Les fonds consentis à la suite de la signature d'ententes ou d'alliances sont précieux pour la région; tous et toutes sont conscient.e.s que les besoins et les attentes sont toujours plus grands que ce qui est disponible.
- Tous les milieux et toutes les catégories de personnes touchées ne présentent pas les mêmes leviers pour trouver des solutions.
- L'utilisation des fonds étant aussi une matière sensible, les partenaires seront soucieux que les trois autres principes ci-haut mentionnés (réponse concertée, prise en compte des initiatives en cours et des forces du milieu et soutien aux initiatives locales) soient inclus dans les initiatives proposées.
- Aussi, pour être structurantes à moyen et à plus long terme, les initiatives, incluant les processus de mobilisation, doivent faire état de retombées sociales et tendre vers des mesures de pérennité.
- Ce principe induit que les sommes qui seront consenties à la région seront majoritairement dévolues au soutien aux initiatives locales, tout en prenant en compte que des initiatives à caractère plus régional ou sous-régional peuvent aussi être structurantes pour la région, et que les partenaires seront soucieux d'en faire une répartition équitable dans tous les territoires et pour toutes les catégories de personnes visées.
- En réponse à la crise sanitaire, une partie des sommes a été consentie pour répondre aux enjeux de lutte à la pauvreté exacerbés par la situation pandémique et les mesures sanitaires.

---

<sup>66</sup> Wolff, T. (2010). Tools for Sustainability. *Global Journal for Community Psychology Practice*, 1(1), 40-57.  
Téléchargé de <http://www.gjcpp.org/>



## 5. Gouvernance régionale et locale

Deux niveaux sont présents dans la région : une gouvernance régionale et une gouvernance locale. Considérant la complexité de la problématique et la multiplicité des partenaires concernés, les deux niveaux doivent travailler de concert, en inter influence et en liaison pour soutenir la transformation sociale souhaitée.

Ce modèle est fort différent de ceux qui établissent une subordination d'un groupe par rapport à un autre ou qui utilisent des méthodes de sélection de projets qui engendrent une inutile compétition plutôt que la solidarité qui est visée. Le mode de décision qui en découle, soit une décision concertée, est certes plus exigeant, mais plus prometteur pour le futur.

### Forum régional des alliances pour la solidarité BSL

La communication et la concertation étant au cœur de cette cohésion, les acteurs engagés proposent de tenir un premier Forum pour ancrer la démarche dans le dialogue et la continuité. Initialement prévu à l'hiver 2021, la pandémie de Covid-19 et le ralentissement des concertations font que cet événement pourrait se tenir à l'automne 2021 ou à l'hiver 2022. Y seraient conviées l'ensemble des alliances pour la solidarité bas-laurentiennes et les organisations ou personnes préoccupées par la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette instance de concertation large permettrait d'aborder des enjeux complexes et d'adresser des recommandations à la Table de concertation régionale de l'Alliance ou à toute autre instance appropriée. La tenue d'un 2<sup>e</sup> grand Forum est souhaitée en 2023 pour réaliser un exercice de bilan perspective collectif.

## Le mandataire des fonds

Le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) est l'instance mandatée pour agir au nom de la région. À ce titre, il est fiduciaire du Fonds québécois d'initiatives sociales pour le Bas-Saint-Laurent et imputable auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour sa gestion.

## Qu'est-ce que le CRD ?

À la suite de l'annonce de l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ) par le gouvernement du Québec en 2014, la Table des préfets ainsi que les membres du conseil d'administration de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent (les préfets des MRC, les maires de ville centre et de centralité ainsi que la société civile) ont affirmé leur volonté de maintenir un organisme de concertation et de développement régional, considérant les effets positifs et les résultats obtenus grâce à la capacité de concertation et au travail collaboratif entre les territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent. C'est ainsi qu'en 2015, les huit MRC de la région se sont concertées et ont décidé de mettre en place le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.<sup>67</sup>

## Rôle du CRD dans la gouvernance de l'Alliance

- Cosigner l'Alliance pour la solidarité avec les MRC de la région.
- Préparer un plan de travail régional et en assurer la mise à jour.
- Assurer la réalisation de l'entente dans le respect des orientations des champs d'intervention du PAGIEPS et du cadre normatif du FQIS.
- Assurer la responsabilité de la gestion de l'enveloppe budgétaire de l'Entente applicable à son territoire.
- Mobiliser les partenaires, les citoyens et citoyennes, et organismes du milieu (ex. : organismes régionaux, Services Québec, CDC) pour soutenir les actions et les communautés.
- Soutenir les projets et assurer les arrimages avec les autres fonds disponibles.
- Faire état à la direction régionale du Bas-Saint-Laurent de Services Québec des démarches entreprises et des résultats obtenus.
- Produire la reddition de comptes annuelle, ainsi que celles qui sont exigées en cours et à la fin de l'Entente.

---

<sup>67</sup> Pour en savoir plus sur la mission et la gouvernance du CRD, consultez : <http://www.crdbsl.org/>.

## Table de concertation régionale

Une Table régionale des partenaires sera mise en place, afin d'assurer la concertation dans la région en matière de solidarité et d'inclusion sociale et de soutenir les actions menant à la recherche de solutions en cette matière. La composition de cette table sera entérinée par les préfets du Bas-Saint-Laurent.

## Statut de la Table de concertation régionale

Considérant que le CRD est l'organisme mandataire des fonds consentis à la région et signataire des ententes ou alliances à convenir avec le gouvernement, la Table de concertation régionale agit à titre de comité consultatif expert auprès du CRD pour l'ensemble de la démarche en cours et de vigie. Elle approuve les planifications locales (plan d'action) pour donner suite aux recommandations du comité d'analyse.

Le CRD travaille donc de concert avec la Table de concertation régionale pour les livrables qui lui sont dévolus dans le cadre des diverses ententes ou alliances qui sont rattachées au présent chantier.

## Composition de la Table de concertation régionale

- Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
- Représentation des élu.e.s au Bas-St-Laurent
- Direction régionale de Services Québec du Bas-St-Laurent
- Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent
- Représentant des personnes handicapées
- Direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent
- COSMOSS
- Table de concertation stratégique intersectorielle en santé mentale et dépendance
- Table régionale des organismes communautaires du Bas-St-Laurent (TROC)
- Corporation de développement communautaire des Grandes Marées
- Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent
- Participation citoyenne dont les mécanismes restent à définir
- Travail de rue
- Organisme communautaire de base

Cette composition peut faire l'objet d'une révision en tout temps, selon les enjeux et les besoins des partenaires. De plus, la Table de concertation régionale est libre d'inviter ou de s'adjoindre des personnes-ressources à tout moment pour soutenir la réalisation de son mandat.

## Comité d'analyse régional

Les partenaires de la Table de concertation régionale devront former un comité restreint responsable de recevoir les initiatives concertées pour valider la conformité et la pertinence des actions, l'utilisation judicieuse des fonds en conformité avec le cadre du FQIS et les axes d'intervention régionaux. Ce comité recommande à la Table régionale l'approbation des initiatives concertées locales et régionales.

Note mars 2021 : Il est à noter qu'initialement, il avait été souhaité de recevoir par les alliances locales des planifications concertées sur trois ans. Par contre, avec le contexte mouvant de la pandémie et les difficultés pour les milieux de se projeter sur du long terme, cette exigence devenait moins réaliste et il a été convenu d'octroyer aux milieux la possibilité de déposer des initiatives concertées sur une seule année.

## Statut des alliances locales

Le terme « local » réfère ici au territoire des MRC. L'objectif est de créer une alliance locale par MRC, en misant notamment sur la concertation mise en place lors du PAGSIS 2010-2015, les initiatives déjà présentes dans les milieux et la mobilisation provoquée par les rencontres locales et sous-régionales qui, rappelons-le, ont touché près de 200 personnes. Ces instances devront mobiliser les partenaires et les citoyens et citoyennes de leur milieu, afin de définir la vision du changement souhaité, la priorité des orientations, des actions et de disposition des fonds, le tout en respectant les axes identifiés par la Table de concertation régionale, les orientations du PAGIEPS et le cadre d'utilisation du FQIS. Cette planification demeure évolutive et pourra être adaptée au besoin.

Les alliances locales sont responsables d'identifier les leviers potentiels et les arrimages possibles à leur niveau. Elles exercent un rôle de vigie dans l'application des choix et l'utilisation des fonds qui seront approuvés par le comité d'analyse régional. Chaque alliance devra définir les rôles et contributions souhaitées des personnes qui la composent. Elle se dote d'une gouvernance opérationnelle propre.

Note mars 2021 : L'ensemble des MRC agissent comme fiduciaire local de l'alliance locale.

## Composition des alliances locales

Le fiduciaire local ainsi que la direction du Centre local d'emploi ou des bureaux de Services Québec doivent faire partie de l'alliance locale. Autrement, la composition des alliances locales est flexible, sauf pour l'inclusion de la participation citoyenne qui demeure une prémisse de base des concertations.



## 6. Démarche de mobilisation territoriale

Le PAGIEPS 2017-2023 représente un levier favorisant la mobilisation locale et régionale dans une perspective de développement social qui s'inscrit dans la durée et qui doit être abordée comme une démarche territoriale structurante. Pour ce faire, l'accompagnement pour la mise en place des conditions favorables à l'émergence de l'intelligence collective et la participation citoyenne représente une dimension incontournable de la démarche. Il importe donc de tenir compte des résultats du processus de planification collective et d'inclusion sociale qui fait émerger des volontés partagées de changement. Ce processus permet de définir des actions, des moyens ou des stratégies sans utiliser le concept d'appel de projet plus difficilement porteur de complémentarité et de cohérence.

### Critères de base des planifications locales

1. Une attention particulière doit être apportée aux zones de dévitalisation dans le choix des actions.<sup>68</sup>
2. Pour être recevables, les planifications locales devront intégrer la notion de participation citoyenne et présenter une analyse différenciée selon les sexes (ADS).

« L'ADS a pour but de prévenir ou de réduire les inégalités entre les sexes en prenant en compte les réalités spécifiques des femmes et des hommes, lors de la mise en place d'une mesure, d'un projet, d'une politique ou d'un service. »<sup>69</sup>

#### Caractéristiques de l'ADS :

- Raffine la connaissance des réalités vécues par les femmes et par les hommes.
- Met en lumière les différences pouvant exister entre ces réalités.
- Permet de constater les effets distincts de l'initiative sur les femmes et sur les hommes.
- Permet de réaliser des actions concrètes afin de répondre plus efficacement aux réalités et besoins des femmes et des hommes.<sup>70</sup>

---

<sup>68</sup> Carte des IDMS disponibles en annexe II

<sup>69</sup> [www.femmescentreduquebec.qc.ca/fichiers/Promo-trousse-ADS.pdf](http://www.femmescentreduquebec.qc.ca/fichiers/Promo-trousse-ADS.pdf)

<sup>70</sup> Dumesnil, Laura-Kim, *Guide d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'Alliance en Mauricie*, 2018, p.13.

3. Inclure des personnes citoyennes dans les alliances locales. La mise en place des alliances pour la solidarité s'inscrit dans l'axe 3 du PAGIEPS 2017-2023, soit : « Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux. »<sup>71</sup>
4. Les initiatives locales devront être concertées.
5. Les initiatives locales devront s'inscrire dans les trois axes régionaux d'intervention priorités. Ces trois grands axes ont été définis à la suite des ateliers animés auprès des partenaires locaux. Lors des échanges, les personnes présentes ont pu prioriser de trois à cinq enjeux particulièrement préoccupants et qui nécessitent une intervention collective dans leur milieu. La liste de ces enjeux est disponible en annexe III.

<b>AXES D'INTERVENTION PRIORISÉS AU BAS-SAINT-LAURENT</b>		
<b>SYSTÉMIQUE</b>	<b>SOLIDARITÉ</b>	<b>INCLUSION SOCIALE</b>
Comprendre et agir sur les causes	Réponse aux besoins de base	Transport
Lutte aux préjugés	Habitation	Mobilisation vers l'emploi
Mobilisation citoyenne	Saine alimentation pour tous	Persévérance scolaire
		Inclusion et accompagnement social
		Participation citoyenne (AVEC)
		Accessibilité universelle
		Déploiement des savoirs

---

<sup>71</sup> PAGIEPS 2017-2023, p. 33.

## Planification des actions locales

Dans un premier temps, les partenaires locaux sont invités à :

1. Se doter d'une gouvernance locale reconnue par le conseil de la MRC.
2. Identifier la MRC en tant que fiduciaire local ou une autre organisation si la MRC ne souhaite pas exercer ce rôle.

ÉTAPES	MOYENS
1. Communication locale et régionale	Plan de communication afin de faire connaître la démarche en cours
2. Poursuite de la mobilisation des partenaires locaux, notamment le conseil de la MRC et les personnes citoyennes	Accompagnement par une ressource dédiée au soutien de la mobilisation locale
3. Mise en place de la gouvernance locale (composition intersectorielle et citoyenne favorisant le maintien d'un leadership partagé en développement social)	Accompagnement si nécessaire
4. Désignation d'un fiduciaire local (MRC ou autre si MRC n'est pas volontaire) pour la gestion des fonds et la reddition de compte au CRD	Entérinée par le conseil de la MRC.
5. Se doter d'une vision commune de la pauvreté, de la participation citoyenne et du processus de planification à mettre en œuvre	Outils d'animation de la réflexion et accompagnement Agent de mobilisation local si besoin identifié localement
6. Intégration de pratiques de participation citoyenne et d'analyse différenciée selon les sexes (ADS)	Formation, outils, guides pour la participation citoyenne et l'ADS
7. Identification du changement souhaité	Outils d'animation de la réflexion
8. Élaboration des stratégies, actions, échéanciers, budgets et des besoins d'accompagnement	Accompagnement
9. Calendrier de dépôt modifié en raison de la pandémie : 15 juin 2020, 1 <sup>er</sup> septembre 2020, 15	Formulaire de dépôt et accompagnement disponibles. Présentation au conseil de la MRC dans son rôle de cosignataire de l'Entente avec le MTESS.

novembre 2020, 15 mai 2021, 15 novembre 2021	
10. Transmission de la planification locale au comité d'analyse de la Table régionale pour valider la conformité et la pertinence des actions, l'utilisation judicieuse des fonds en conformité avec le cadre du FQIS et les axes d'intervention régionaux	Mise sur pied d'un comité d'analyse régional



## 7. Cadre de gestion

Afin d'établir une répartition et une utilisation judicieuse des fonds conformes aux exigences du MTESS et aux aspirations du milieu, il convient d'établir des lignes directrices claires.

### Les objectifs du Fonds

- Mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Amener les acteurs à se concerter afin qu'ils identifient les priorités et les besoins de leur territoire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Amener les acteurs à planifier la réalisation des initiatives structurantes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur leur territoire et à en assurer le suivi.
- Soutenir financièrement des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui répondent aux priorités identifiées aux plans régional et local et au plan national ainsi qu'aux priorités identifiées par le ministre.
- Favoriser la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières dans la réalisation des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.<sup>72</sup>

### Répartition des fonds

- Doit respecter le cadre normatif national, notamment en ce qui concerne les zones dévitalisées.
- Ne pas se substituer à la contribution d'un autre programme gouvernemental.
- Doit constituer une valeur ajoutée à l'action des partenaires et des mesures existantes, ce qui signifie que toute demande au Fonds qui ferait en sorte qu'un partenaire financier déjà impliqué se retire d'un projet serait refusée.

---

<sup>72</sup> Orientation du FQIS, [www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien\\_sacais/fonds-quebecois-initiatives-sociales/orientation.asp](http://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien_sacais/fonds-quebecois-initiatives-sociales/orientation.asp), consulté le 2019-03-20.

## Modalités de calcul

Un montant maximum de 350 000\$ pour la durée de l'entente pourra être utilisé pour couvrir les frais de gestion du mandataire régional et des fiduciaires des alliances locales. À titre indicatif, la reddition de comptes, l'organisation des Forums régionaux des alliances pour la solidarité, les locations de salles, etc. font partie des frais de gestion. De plus, il a été convenu de répartir les frais de gestion de la manière suivante :

96 000\$ pour soutenir le rôle des fiduciaires des alliances locales à raison de 12 000\$ par MRC

120 000 \$ pour soutenir les frais de participation citoyenne (transport, repas, gardiennage, etc) à raison de 15 000\$ par MRC

134 000\$ pour les autres frais de gestion encourus par le CRD dont les sommes engagées pour la rédaction du plan de travail.

S'il advenait que l'on prévoit en cours de route que les frais de gestion soient inférieurs à 350 000\$, le montant inutilisé sera rendu disponible pour les initiatives locales ou régionales.

Hormis les frais de gestion, les sommes disponibles serviront au niveau régional (18%) et pour les alliances locales (82%).

Pour répondre adéquatement au besoin d'accompagnement des milieux et à celui de pouvoir intervenir de façon cohérente et concertée au Bas-Saint-Laurent, des sommes seront réservées au niveau régional à cet effet, soit :

- 10% pour l'accompagnement de la mobilisation, de la participation citoyenne régionale et locale, de la production d'une planification locale et pour favoriser la mise en commun des ressources et des leviers ; Ce montant est révisé afin de s'assurer d'avoir de l'accompagnement jusqu'à la fin des alliances en 2023.
- 8% pour le déploiement d'initiatives concertées touchant trois MRC ou plus.

Dans le cas où les sommes ne seraient pas entièrement utilisées au niveau régional, le résiduel sera prioritairement rendu disponible pour soutenir les actions des alliances locales.

Le 82% restant sera distribué entre les alliances locales en utilisant les mêmes critères de calcul que ceux retenus par le MTESS dans le cadre de la distribution nationale du FQIS. Cette méthode de calcul permet de reconnaître la diversité des réalités locales, en considérant notamment la population, sa dispersion sur le territoire et son indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS). Plus précisément, la répartition s'effectuera ainsi :

- 10% à titre de montant de base pour chacune des alliances locales.
- 5% selon la population.

- 5% selon la densité-dispersion de cette population sur le territoire.
- 80% selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale.

#### Annexe COVID-19

En réponse à la crise sanitaire, les élu.e.s du Bas-Saint-Laurent ont adopté une Annexe COVID-19. En effet, considérant que la pandémie de la COVID-19 et les mesures de distanciation sociale ont fait en sorte qu'il devenait plus difficile de maintenir les concertations liées à l'avancement de l'Alliance pour la solidarité sous leurs formes d'origine et qu'il était impossible de respecter les échéanciers identifiés dans le plan de travail. De plus, considérant que les répercussions de la crise se sont fait sentir sur l'ensemble de la population, notamment chez les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, les élu.e.s se sont ajustés rapidement.

L'Annexe COVID, adopté par les élus le 31 mars 2020 a permis aux milieux locaux de déposer des initiatives dans un processus allégé entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et 30 septembre 2020 pour répondre à des enjeux prioritaires exacerbés par la crise pour les populations plus vulnérables. L'Annexe COVID a également permis de dégager 160 000\$ de l'enveloppe régionale vers les MRC et de permettre à celles-ci de déposer dans le cadre de l'Annexe des initiatives concertées jusqu'à concurrence de 30 % de leur enveloppe locale.

### Répartition des fonds 2019-2023 entre les partenaires

**Total disponible pour le BSL : 6 014 144 \$**

À noter que la ponction initialement prévue par le MTESS en raison des addendas 2017-2018 n'a pas été prise. Les montants ajustés\* sont présentés dans la colonne de droite.

Répartition	Montant initial	Montant ajusté*
Frais de gestion pour l'alliance régionale et les alliances locales	350 000\$	350 000\$
<b>Niveau régional</b>		
Accompagnement des alliances locales et de l'alliance régionale	556 397\$	592 498\$
Déploiement d'initiatives concertées touchant trois MRC ou plus	556 397\$	460 474\$
<b>Alliances locales</b>		
MRC de La Matanie	627 840\$	647 840\$

MRC de La Matapédia	671 924\$	691 924\$
MRC de La Mitis	599 326\$	619 326\$
MRC de Rimouski-Neigette	516 058\$	536 058\$
MRC des Basques	524 886\$	544 886\$
MRC de Rivière-du-Loup	440 786\$	460 786\$
MRC de Témiscouata	600 579\$	620 579\$
MRC de Kamouraska	469 773\$	489 773\$

- Octroi de 20 000 \$ à chaque MRC en provenance de l'enveloppe régionale pour l'Annexe COVID.

## Suivi financier et reddition de comptes

Dans le cadre de cette entente, le CRD doit transmettre au Ministre, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activités et un rapport financier de l'Alliance adoptés par son conseil d'administration pour la période allant du 1er avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours.

Pour les activités couvertes par la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, le CRD devra produire un rapport final avant le 30 juin 2023.

Le rapport regroupe toutes les données colligées sur l'ensemble du territoire. Ce rapport annuel d'activités doit minimalement contenir :

- la portée (orientation et territoire) de l'Alliance pour la solidarité et sa planification annuelle;
- la contribution des partenaires de l'Alliance et des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de l'entente;
- la liste des interventions conclues dans l'année présentant :
  - le nom de l'organisme et, s'il y a lieu, du projet;
  - les coordonnées (arrondissement ou ville, circonscription électorale, etc.);
  - la durée de l'entente (dates de début et de fin);
  - le montant accordé, la justification de son utilisation et les fins pour lesquelles il a été utilisé;
  - les sommes consacrées dans le cadre de l'entente pour les frais de gestion.

Pour que le CRD puisse produire ces rapports annuels, les fiduciaires locaux devront déposer leurs rapports annuels pour le 15 mai de chaque année. À cette fin, un modèle sera fourni aux fiduciaires par le CRD.

## Bilan pluriannuel

Hormis les rapports annuels, le CRD, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), devra produire un bilan pluriannuel des activités réalisées dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité à la fin de la troisième année du plan d'action gouvernemental, soit pour le 30 juin 2021. Ce bilan présentera les activités réalisées depuis le 1er avril 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité.

L'objectif de cet exercice est distinct de la reddition de comptes annuelle. Le bilan se veut une analyse descriptive globale des actions posées en regard des objectifs poursuivis dans le plan d'action régional afin de mieux se repositionner, si nécessaire, pour les actions à venir.

Le bilan pluriannuel comprendra quatre volets en lien avec le plan d'action régional annexé à l'Entente :

- un bilan descriptif des principales initiatives en fonction des engagements pris dans le plan d'action régional; (ce bilan pourrait inclure les objectifs visés, les secteurs d'intervention en matière de développement social, les types d'activités ou de services, la clientèle visée et les informations pertinentes en lien avec l'analyse différenciée selon les sexes);
- un bilan des processus (concertation des partenaires, mobilisation des citoyens, planification, apprentissage collectif, facteurs facilitants, obstacles rencontrés);
- un bilan des résultats atteints;
- un bilan des principales retombées perçues sur les populations et les territoires ciblés.

Afin de permettre aux fiduciaires locaux de réaliser leurs redditions de comptes :

- Les organismes porteurs de projet doivent comptabiliser l'utilisation des fonds dans un poste budgétaire distinct.
- Ces mêmes organismes doivent déposer un relevé d'utilisation des sommes au fiduciaire local.

Finalement, les fiduciaires locaux devront déposer un rapport de l'utilisation des fonds en janvier 2022. Cela a pour objectif de déterminer si les fonds seront entièrement investis dans chaque alliance locale. S'il advenait qu'une alliance locale ait des sommes non investies en janvier 2022, les sommes pourront être redistribuées aux autres alliances locales ou au niveau régional pour supporter des initiatives selon les besoins exprimés.

## Organismes admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires ou soit à titre de partenaires, les organismes suivants :

- les personnes morales à but non lucratif;
- les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec;
- les organismes municipaux, les MRC;
- les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ou tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

## Organismes non admissibles

Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds :

- les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les Centres intégrés de santé et de services sociaux, les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation, sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire;
- les organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out).<sup>73</sup>

## Dépenses admissibles

### ***Dépenses admissibles :***

- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.

### ***Dépenses non admissibles :***

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;

---

<sup>73</sup> Idem.

- le financement des initiatives déjà réalisées;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- les dépassements de coûts;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

### **Calcul de l'aide financière**

Le montant de l'aide financière versée en soutien aux initiatives soutenues par les partenaires ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds.<sup>75</sup>

## Bibliographie

CENTRE DE TRANSFERT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE (2016). *Les conséquences économiques du décrochage scolaire.*

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (2018). *La santé des Bas-Laurentiens en chiffres.*

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (2018). *Au Bas-Saint-Laurent : portrait du vieillissement de la population par MRC.*

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT, COSMOSS, OBSERVATOIRE DES TOUT-PETITS. Portrait 2018 des 11 000 tout-petits bas-laurentiens.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (2017). *État de santé mentale et bien-être psychologique, faits saillants.*

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT. *Rapport annuel de gestion 2016-2017.*

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT. CI!C santé : *Réussite et décrochage scolaire, 2017.*

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT. CI!C santé : *La migration chez les jeunes, 2015-2016.*

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT. CI!C santé : *Les troubles mentaux, 2014-2015.*

COLLECTIF DE RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL, UQAR (2018). *La lutte à la pauvreté menée par des municipalités du Réseau québécois de Villes et Villages en santé en contexte de ruralité.*

COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT, (2018). *Énoncé de vision 2028 du Bas-Saint-Laurent.*

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUES DU BAS-SAINT-LAURENT (2011). Portrait du Bas-Saint-Laurent présenté dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2016). *Mémoire sur le projet de loi no 70 visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.*

COSMOSS (2018). *Le portrait statistique des jeunes au Bas-Saint-Laurent. Des avancées appréciables et de nouveaux défis à l'horizon.*

COSMOSS (2016). *Mémoire déposé par le comité régional de coordination de la démarche COSMOSS dans le cadre de la consultation publique Solidarité et inclusion sociale.*

DIRECTION RÉGIONALE SERVICES QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT (2019). *Questionnaire sur le recrutement et la formation de la main-d'œuvre au Bas-Saint-Laurent.*

DIRECTION RÉGIONALE SERVICES QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT (2018). *Indicateurs sur l'emploi et le marché du travail.*

DUMESNIL, LAURA-KIM (2018). *Guide d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'Alliance en Mauricie.*

FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (2019). *Dossier noir, Femmes, logement et pauvreté.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. *Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Portrait régional Bas-Saint-Laurent.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). *Guide de mise en œuvre des alliances pour la solidarité, Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. *La pauvreté et les inégalités sociales au Québec : État de situation 2018.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2017). Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2017). Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Indices de défavorisation des écoles publiques.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2017). Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Répartition de la clientèle prestataire des programmes d'aide financière de dernier recours, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2016). Ministère de la Famille. Bulletin trimestriel, *Coup d'oeil régional sur les familles*, automne 2018.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2016). Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Politique gouvernementale de prévention en santé, un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015). Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. *L'exclusion sociale associée à la pauvreté, Synthèse des travaux.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014). Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. *L'exclusion sociale : Construire AVEC celles et ceux qui la vivent. Vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience des personnes en situation de pauvreté.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2009), Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. *Prendre la mesure de la pauvreté, Avis au ministre.*

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2017). *Bulletin statistique régional.*

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2017). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle. Résultats des enfants du Bas-Saint-Laurent.*

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2017). *Portrait des bénévoles de 16 à 65 ans au Québec.*

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2016). Conditions de vie et société. *Positionnement de la région et des territoires de centres locaux d'emploi d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale 2011, Bas Saint-Laurent.*

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2012). *Enquête sur la santé des jeunes au secondaire (2010-2011).*

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2014). *L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois : mise à jour et évolution de 2005 à 2012.*

L'APPUI BAS-SAINT-LAURENT (2017). *Nous, proches aidants d'ainés au Bas-Saint-Laurent, une force vive qui fait une réelle différence et dont il faut prendre soin.*

LES BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (2019). *Bilan-Faim Québec 2018.*

LESEMANN FRÉDÉRIC, SAINT-GERMAIN (2014). Fonds de recherche Société et Culture. *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche régionale et nationale comparative.*

MÉMOIRE présenté par un collectif de 20 fondations dans le cadre de la consultation publique du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. *Réduire la pauvreté et les inégalités sociales, un enjeu qui nous interpelle, janvier 2016.*

PROVENCHER YSABEL, TURCOTTE DANIEL (2014). *L'aide à l'insertion professionnelle des personnes inscrites à l'assistance sociale au Québec : tendances de la participation à la mesure de formation de la main-d'œuvre 2005-2011*, Service social, vol 2.

RÉSEAU DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC (2018). Cahier de recherche. *Coup d'œil sur le bénévolat*.

STATISTIQUES Canada (2017). *Proportion de la population dont le ménage a connu une insécurité alimentaire 2013-2014*.

STATISTIQUES CANADA, Profil du recensement 2016.

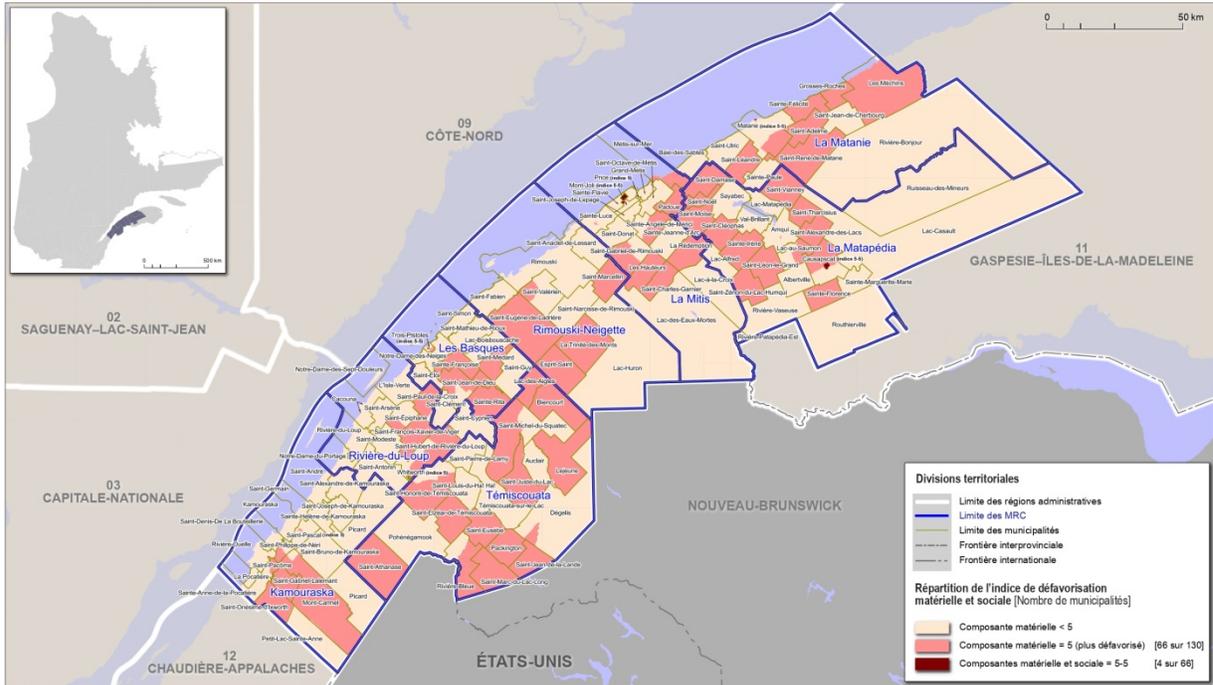
## Annexe I

## AVEC les personnes concernées

<b>Se préparer</b>	
S'inspirer de modèles de réussite	Planifier
Avoir la vision de la ville et du milieu rural	Préparation des personnes participantes
Se former	Gestion de conflit
Éliminer les barrières à la participation	Communication (médias)
Aller à la rencontre	Ne pas choisir des personnes qui correspondent à un profil précis
Favoriser la participation dès le début du processus	Réfléchir au transport et au frais de garde
Identifier les participants et participantes et faire de contact direct	
<b>Reconnaître</b>	
Voir les participants et participantes comme des experts du vécu	Reconnaître les conditions et obstacles
Reconnaître et valoriser la participation (valorisation, confiance en soi)	Dédommager monétairement la personne
Accepter les formes de bénévolat ponctuel	
<b>Accueillir</b>	
Tous les profils de personne	Valider les intérêts des personnes et comment elles désirent s'impliquer
Être très inclusif (personne et organisme)	S'informer des besoins et des réalités spécifiques
Ne pas être dans le jugement	Construire des liens de confiance
Inclure un maximum (en nombre) de gens	Accueillir les revendications concernant le revenu de base et/ou universel
Avoir une approche individualisée	Lutter contre les préjugés
Respecter les forces de chacun et chacune	Être à l'écoute
<b>Fonctionner</b>	
Simplifier, vulgariser, éviter les acronymes	Soutenir le transport (covoiturage, dédommagement, autres solutions collectives : ex. accompagnement-transport CAB)
Prendre le temps	Relation égalitaire
Avoir de la souplesse des employeurs	Valider les valeurs communes
Maintenir une bonne représentativité	Adapter les horaires
Assurer l'accessibilité	Avoir une autonomie décisionnelle
Cibler des actions de proximité	Œuvrer dans le plaisir
Réduire la procédure	Maintenir une cohésion
Abolir les cadres rigides	Être dans une relation gagnant-gagnant
<b>Accompagner</b>	
Offrir de la formation	Accompagner les projets de la communauté
Offrir du soutien et des services	

## Annexe II

Région administrative du Bas-Saint-Laurent (130 municipalités\*)  
Distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 2011



\*Note : Inclut également les territoires non organisés, les réserves indiennes (en noir), les réserves (en bleu), les villages (en orange), les réserves (en orange), les villages (en orange), les réserves (en orange).  
Sources : Statistique Canada, Enquête nationale sur les ménages (ENM), 2011; Institut national de santé publique (INSPQ).  
Compilation à partir des données brutes le 21 septembre 2018 (Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire).  
Projection cartographique : NAD83 / RTCG Lambert, Tonde de carte : NEDN, Système sur les découpages administratifs du Québec, décembre 2018.

## Annexe III

### Enjeux/préoccupations prioritaires

- Accès à l'emploi – discrimination immigrante, emploi de qualité.
- **Accès aux services – financièrement et physiquement.**
- **Accès aux services de proximité**, milieu rural accès aux services.
- Accompagnement à long terme, perception négative.
- **Accompagnement des personnes en situation de pauvreté.**
- Adapter les services pour permettre le développement du pouvoir d'agir, adapter les structures pour répondre aux besoins réels.
- **Besoins de base.**
- Changement de fiscalité pour permettre l'emploi des 55-65 ans, coupure lors du chômage.
- Collaboration entre les organismes.
- Communication : plus de cabines téléphoniques, internet (accès et connaissance) diffuser et vulgariser.
- Conciliation travail et famille.
- **Connaître et comprendre les causes / sensibiliser les bailleurs de fonds.**
- Culture de consommation et de croissance à changer : pression sociale.
- Décrochage scolaire des garçons.
- Décroissance : s'approprier le concept à notre image.
- Délais d'attente des places en HLM.
- Développement social (s'unir par + concertation).
- Dignité, forces et richesses des gens au-delà de leur statut de situation de pauvreté, respect de la perception que les gens ont envers eux-mêmes : pas une vision de personne pauvre.
- Donner le pouvoir aux personnes en situation de pauvreté, aller vers les personnes.
- **Éducation : jeune / budget.**
- Emploi saisonnier, travail précaire.
- Équité et justice sociale.
- Essoufflement des personnes engagées.
- Former pour l'accueil et l'intégration et le traitement des employés : conditions salariales, conciliation travail-famille).
- Grandeur du territoire
- Implication citoyenne : être proactif, encourager l'engagement.
- **Inclusion.**
- **Isolement.**
- La bienveillance, voisin solidaire.
- La mobilisation individuelle vers une démarche collective.
- **Littératie globale : financière, etc.**

- Logement, concentration des aînés vs dévitalisation et milieu rural.
- Loisirs : personnes seules, accès milieu rural.
- **Lutte contre les préjugés, les ghettos, les étiquettes.**
- Manque de financement empêche d'offrir des services en milieu rural, financement récurrent.
- Méconnaissance des ressources.
- Médias sociaux : place dans nos vies.
- Mesurer/recherche action.
- Multiples visages de la pauvreté : reconnaître dans nos communautés, la classe moyenne qui est touchée par la pauvreté.
- Outil d'information qui permet de rejoindre les personnes, pour savoir c'est quoi la pauvreté et ce qui aide.
- Parler de pauvreté : cause structurelle, médias, tabous, préjugés.
- Pérennité des services : consolider ce qui se fait déjà.
- Pérennité qu'est-ce que ça veut dire ?
- Période de transition mène à précarité : séparation (logement en milieu rural rare donc mouvement vers la ville).
- Persévérance scolaire.
- Personnes handicapées : doublement isolées.
- Préoccupation du budget de base.
- Requestionner : est-ce qu'on cible les bonnes causes?
- Responsabilité collective, précarité du tissu social.
- S'assurer de bien connaître les besoins réels.
- Santé mentale.
- **Sécurité alimentaire : augmentation du coût du panier d'épicerie, accès à des aliments sains, autonomie alimentaire et désert alimentaire | MRC nourricière (développement durable).**
- Taux d'endettement.
- **Transport-mobilité / denrées, tarification sociale | aînés, personnes handicapées, interMRC, intraMRC.**
- Trouver comment intégrer l'économie au plan d'action.
- Visages multiples de la pauvreté – pistes multiples : créativité et diversité.